

COMPTE RENDU SOMMAIRE *Réunion du Conseil Municipal* *20 mai 2008*

BATIMENTS COMMUNAUX – CHOIX DES ENTREPRISES – VALIDATION DEVIS

- EGLISE : Mise aux normes électricité (cloches) : OK devis Heurelec 2 595,24 € HT
- ECOLE :
 - fermeture préau : OK devis CASTAING ALU : 10 428,91 € HT
 - électricité préau : OK devis ALLEZ ET CIE : 422,08 € HT
 - électricité extérieure : OK devis ALLEZ ET CIE : 51,45 € HT
 - alarme : OK devis ALLEZ ET CIE : 2 974,23 € HT
- SALLE DES SPORTS : vitrages : OK devis CASTAING ALU : 6 689,70 € HT
- LOCAL PETANQUE : Accord pour acheter les fournitures de gros œuvre et charpente auprès de SARL AZCUE ; BOUNEAU et CHAUSSON.
- MATERIEL :
 - Débroussailleuse : OK devis DUCOURNAU : 517,81 € HT
 - Tondeuse autotractée : OK devis DUCOURNAU : 1 078,60 HT
 - Perceuse percussion : OK devis CHAUSSON : 249 € HT
 - Coffret à douilles : OK devis Ets SARRAT : 119 € HT
 - Cric à roulettes 2 T : OK devis SOBEDI : 260,87 € HT
 - Sécateur à batterie : à revoir vers septembre/octobre

DELEGATION AU MAIRE DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, DECIDE de donner à Monsieur le Maire certaines des délégations prévues par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

TRESORIER DE GRENADE-SUR-L'ADOUR – DEMANDE DE CONCOURS ET ATTRIBUTION D'INDEMNITES

Accord pour allouer au Comptable du Trésor :

- l'indemnité de conseil, au taux de 100% ;
- l'indemnité de confection des documents budgétaires (45,73 €).

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Les dossiers de demande étant complets, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE l'octroi des subventions de fonctionnement suivantes et les virements de crédits afférents ;

- | | |
|---------------------------------|-------|
| - Moto Club de Cazères | 305 € |
| - Ecole de Musique de Castandet | 690 € |
| - Etoile Sportive Vignalaise | 300 € |

DIVERS

- **Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité **décide** les virements de crédits suivants :

- Section de fonctionnement

- Article 676d - 042- différences sur réalisations (positives) transférées en investissement : + 22 €
- Article 775R - produits de cessions d'immobilisations : + 22 €

- Section d'investissement – Opérations d'ordre de section à section

- Article 2183D - op° non individualisées - matériel de bureau et matériel informatique : + 22 €
- Article 192r - 040 - plus-value sur cessions d'immobilisations : + 22 €

- La commune participera au concours départemental des villages et villes fleuris 2008.

- OPAH : recensement les logements et habitats insalubres.

- Entretien des berges de l'Adour : Accord pour accepter la proposition formulée par l'entreprise Michel LAFITE (3 broyages + forfait épaveuse + 2 désherbages (produit fourni par la commune) : 3 360 € HT.

- Accord pour équiper le secrétariat de mairie d'un photocopieur multifonctions en location auprès de OMB.

INFORMATIONS

- Monsieur le Maire donne lecture de la liste des membres retenus par les services fiscaux pour composer la Commission Communale des Impôts Directs.

- L'entreprise Michel LAFITE a été retenue pour réaliser le fauchage des bords des routes : 8 073 € HT.

- Achat d'un nouvel onduleur 109 € TTC (Informatique 40).

- Fièvre catarrhale (maladie de la langue bleue) : campagne de vaccination jusqu'en juin 2008.

- La carte postale adressée par Eric Zamprogna lors de son séjour en Italie circule parmi les conseillers.

- Site des Saligues : les gardes nature présenteront le site au nouveau conseil municipal en juin/juillet 2008.

- ASC – club de football : l'équipe première de Cazères a remporté la finale de la coupe du district et, en championnat a gagné sa montée en division 1 de district.

- Informations sur la journée AME (Art Musique et Expression en Pays Grenadois) organisée à Cazères-sur-l'Adour, le samedi 24 juin 2008.

- Les terrains acquis par la commune lors du remembrement ont été proposés en location avec bail précaire par la SAFER : 100 € l'hectare dont 80 € au bénéfice de la commune.

- Lecture est donnée du courrier et du questionnaire transmis par Monsieur le préfet des Landes au sujet de la sécurité durant les fêtes. Monsieur le Maire se rapprochera des représentants du Comité des Fêtes pour répondre au mieux aux propositions formulées.

- Une réflexion est menée sur la création d'un site Internet communal. A suivre.

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 23 mai 2008.

Le Maire,
Francis DESBLANCS